Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE059CM30042026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de convocation
17 AVRIL 2026

Date d'affichage
17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. BATARD

Délibération n° 2026-059 | Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les subventions étudiées par la commission mixte Vie associative et dynamisme local / Finances qui s'est tenue le 16 avril 2026.

Monsieur le Maire propose, comme pour les années précédentes, les dispositions suivantes :

- Pour les licenciés dans un club extérieur (sportif ou culturel), si l'équivalent n'existe pas sur la Commune : 12,60 € par adhérent, jusqu'à 22 ans.
- Pour les "apprentis" dans des écoles spécialisées :
  - services communs : 12,60 € par personne
  - second degré : 15,80 € par personne
- Pour les clubs sportifs locaux : forfait de 533,00 € par équipe.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE059CM30042026-DE

NOM DE L'ASSOCIATION	DECISION	OBSERVATIONS
Fonction 0 | Services généraux		
FNACA	287,00 €	
La Prévention Routière – Comité des Côtes d'Armor	31,50 €	
Association départementale pour la protection civile Côtes d'Armor	200,00 €	
Association Départementales des Maires de France	2 083,92 €	
Association solidarité paysans de Bretagne (collège 22)	52,50 €	
Société Hippique Argoat Trégor	116,60 €	
Fonds d'aide aux jeunes	2 210,00, €	
Association de protection des animaux abandonnés	350,00 €	
Fonction 2 | Enseignement, formation professionnelle et apprentissage		
201 – Services communs		
Association Div Yezh Plouvagoar	200,00 €	
Maison Familiale Rurale de Plérin	63,00 €	
Maison Familiale Rurale de Loudéac	25,20 €	
Réseau d'aide spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)	439,00 €	
Fonction 3 | Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		
30 – Services communs		
311 – Activités artistiques, actions et manifestations culturelles		
Associations Chantaploum	210,00 €	
Association K Dance de Ploumagoar	200,00 €	
32 – Sports		
Racing club de Ploumagoar	10 300,00 €	
Courir à Ploumagoar	1 000,00 €	
La Hulotte de Ploumagoar	210,50 €	
Association propriétaires et chasseurs de Ploumagoar	435,00 €	
Vélo Sport de Ploumagoar	3 500,00 €	
Amicale Laïque – section danse & fitness	500,00 €	
Tennis de table ambition loisirs de Ploumagoar	3 478,50 €	
Association cyclotouristes de Ploumagoar	363,00 €	
Twirling Ploumagoar (création)	206,00 €	
Comité des fêtes de Locmaria + Courir à Ploumagoar (exceptionnelle)	1250,00 €	
Association Team Nicolas Ollivier	200,00 €	
Club d'Escalade de l'Armor (Plouisy)	37,80 €	
Dojo Bro Dreger (Grâces)	189,00 €	
Trégor Goëlo Athlétisme (Guingamp)	579,60 €	
Armor basket club de Guingamp	592,20 €	
Guingamp volley ball	163,80 €	
Skol Gouren Louergad	50,40 €	
Guingamp badminton	138,60 €	

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE059CM30042026-DE

Guingamp Roller Skating	100,80 €	
Vélo Club Guingamp	100,80 €	
Club des nageurs guingampais	315,00 €	
Club les Archers du Goëlo (Saint-Quay-Portrieux)	200,00 €	
Les Cavaliers D EAD (Pommerit-le-Vicomte)	200,00 €	
Grâces Twirling Club	189,00 €	
Entente tennis club Saint-Agathon / Pabu	252,00 €	
338 – Autres activités pour les jeunes		
A.C.D.A.S.C. de Guingamp	10 648,00 €	
Association Bulle d'eau (Guingamp)	226,80 €	
Scouts et Guides de France (Quintin)	37,80 €	
Fonction 4 | Santé et action sociale		
41 | Santé		
410 – Services communs		
C.C.A.S. de Ploumagoar	30 565,00 €	
A.D.O.T. 22 (Saint-Brieuc)	102,00 €	
Association "La Pierre Le Bigot - mucoviscidose"	171,50 €	
Association leucémie – espoir	87,30 €	
4238 – Autres actions en faveur des personnes âgées		
Club de l'amitié de Ploumagoar	1 046,50 €	
428 – Autres interventions sociales		
S.N.S.M. de Saint-Quay-Portrieux	52,50 €	

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission mixte Vie associative et Finance qui s'est tenue le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

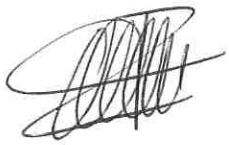
A l'unanimité des membres présents et représentés [se sont abstenus : Mme LE GOUX pour l'ensemble des subventions, Mme LOLLIERIC pour Chantaploum, M. HATTON pour Tennis de Table Ambition Loisirs, M. SAVINIEN pour Courir à Ploumagoar, M. COLLET pour Racing Club de Ploumagoar].

Décide d'attribuer les subventions aux associations comme exposé ci-avant.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE059CM30042026-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL



M. BATARD

